

**POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE (PAR)
DE FONDACTION**

**Adoptée par le conseil d'administration
le 12 février 2008**

PRÉAMBULE

Conscients que nous pouvons agir sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos approvisionnements en biens et en services, le rôle de Fondation est de contribuer, selon ses moyens, à un développement durable par une politique responsable dans ces domaines.

La politique d'achat responsable de Fondation s'applique à l'ensemble de ses pratiques d'approvisionnement, en tenant compte de son réel pouvoir d'influence, dans le cadre d'une bonne gestion et d'exigences élevées en matière de qualité des biens obtenus et des services rendus.

Le conseil d'administration de Fondation adopte la présente politique décrivant les principes sur lesquels elle s'appuie, les objectifs recherchés et les paramètres de mise en oeuvre.

1. LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Soucieux de ses pratiques d'achat de biens et de services, Fondation s'engage à agir de façon responsable sur la base des principes suivants :

- d'agir en consommateur responsable, prenant en considération son pouvoir d'influence économique;
- d'adopter graduellement la philosophie des 3R dans les processus d'achat;
- d'adopter des exigences élevées en matière de qualité des biens obtenus et de l'excellence des services rendus.

2. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Sur la base de ces principes et dans le cadre de sa mission, Fondation se dote d'une politique d'achat favorisant les fournisseurs qui produisent leurs biens ou leurs services dans le respect des travailleuses et des travailleurs, des communautés et de l'environnement. La politique établit l'ensemble des paramètres qui guident les responsables des achats à intégrer les critères dans les processus de décisions, à faire les suivis et à communiquer leurs résultats.

2.1 Définitions

- La notion de « responsable » est ici employée pour caractériser les pratiques qui tiennent compte de critères dits ESG, c'est-à-dire qui tiennent compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. On pourrait indifféremment utiliser le terme de « durable ».
- Le terme « fournisseur » signifie toute personne physique ou légale qui dispense à Fondation des biens ou des services. Ces fournisseurs étant souvent des intermédiaires, nous intégrons dans cette notion la chaîne d'approvisionnement,

i.e. les fabricants qui approvisionnent un fournisseur en biens acquis par Fondation.

- La philosophie des « 3R » consiste à réduire le gaspillage et à tenir compte de l'ensemble du cycle de vie d'un bien : le premier R est celui de la réduction (repenser les besoins et évaluer les solutions de remplacement à l'achat); le deuxième R est celui du réemploi (prolonger la durée de vie d'un bien par le biais de la vente ou du don); le troisième R est celui du recyclage (l'étape finale du cycle de vie d'un produit dont il faut tenir compte à l'achat de manière à ce que le produit acheté soit réutilisable, réparable ou facilement recyclable).
- Les conventions de base de l'OIT sont les suivantes : libre choix de l'emploi (abolition du travail forcé); liberté d'association; abolition du travail des enfants; non-discrimination à l'emploi; conditions de travail décentes; heures de travail non excessives; salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux.

2.2 Le champ d'application et les limites de la politique

La politique d'achat responsable s'applique à tous les achats qui apparaissent dans le budget de Fondation. Elle intègre l'achat de biens ou de services. Dans l'application de la politique, il faudra cependant tenir compte des spécificités de certaines catégories d'achat, de leur importance relative ainsi que des exigences en matière de qualité des biens ou des services.

En effet, les limites de la politique résident en bonne partie dans notre capacité effective d'agir sur nos fournisseurs. Dans plusieurs cas, la valeur de nos achats est si faible que nous n'avons aucun pouvoir d'influencer le fournisseur à se conformer à des critères ESG. Par ailleurs, une démarche d'enquête crédible auprès de tous les fournisseurs pour constater le respect des critères de la politique impliquerait des coûts inacceptables selon le principe d'une bonne gestion.

3. LES PARAMÈTRES DE LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Cette section vise à établir l'ensemble des critères qui guident les responsables de l'approvisionnement à intégrer les principes des achats responsables dans leurs processus de décisions, à faire les suivis et à communiquer ses résultats.

3.1 Les critères à considérer

Les critères à être considérés dans les processus d'achat de biens et de services sont regroupés en fonction de trois grandes dimensions, à savoir les critères sociaux, environnementaux et économiques.

La dimension sociale

Les critères à considérer dans la dimension sociale sont, par exemple, que le fournisseur :

- est considéré comme un fournisseur local (dont les activités ont principalement lieu à proximité des bureaux de Fondation, dans les régions avoisinantes ou au Québec);
- est une entreprise syndiquée;
- a mis en place des pratiques de gestion participative dans son entreprise;
- est une entreprise d'économie sociale;
- respecte les conventions de base de l'OIT, telles que définies précédemment.

La dimension environnementale

Les critères à considérer dans la dimension environnementale sont, par exemple, que le fournisseur :

- a une politique ou des pratiques environnementales reconnues ou a mis en place un système de gestion environnementale;
- offre des biens ou des services écologiques, tels que du papier recyclé, des ampoules ou des appareils écoefficientes, etc.;
- offre des biens qui respectent les 3R (réduction des matières utilisées, dont les emballages, et les composantes sont recyclables).

La dimension économique

Les critères à considérer dans la dimension économique sont de divers ordres :

- D'abord, une politique d'achat responsable ne peut pas faire l'économie d'une responsabilité de bonne gestion dans les achats.
- Dans l'analyse avantage/coût, le prix d'un produit responsable plus élevé par rapport à un produit plus conventionnel peut parfois être compensé par des économies sur d'autres aspects (durée d'usage, économie d'énergie). Dans la mesure du possible, il faudrait tenir compte des économies engendrées.
- Dans la mesure du possible, l'analyse économique doit être menée d'un point de vue global et pas seulement sur le critère du prix le plus bas.

3.2 Les processus à suivre

Néanmoins, il faut convenir d'un processus à suivre qui soit aussi pratique que possible dans l'application de la politique. On ne peut pas appliquer systématiquement tous ces critères à tous les achats. D'un point de vue pratique, selon la catégorie et l'importance du bien ou du service acheté, certains critères seront privilégiés.

C'est d'abord au module à qui est imputé l'achat d'indiquer un ou des critères auxquels le fournisseur devrait être soumis. Par exemple, les critères suivants pour l'achat de papier : recyclé 100% post-consommation, et de fabrication ou de distribution syndicale.

Pour les achats importants, le responsable des achats (de l'Administration ou du module imputable) devrait informer les fournisseurs des critères de la PAR de Fondation et, sous cet angle, demander les spécifications des produits recherchés.

Les labels et certifications

Dans le cadre de la recherche de produits respectant les critères de la PAR, les responsables des achats peuvent s'appuyer sur les différents labels, certifications et répertoires qui existent, tels que :

- commerce équitable : Transfair
- respect des normes sociales : SA8000 (*Social Accountability*), Pacte mondial (*Global Compact*),
- économie sociale : répertoire des entreprises d'économie sociale
- environnement : ISO14000; ICI On recycle; FSC (*Forest Stewardship Council*); Ethiquette.ca; ENERGY STAR; Reservert (Le Programme de reconnaissance en développement durable pour l'hôtellerie québécoise);
- produit local : Qualité Québec

L'analyse avantage/coût

L'erreur la plus répandue est de considérer les achats responsables comme impliquant nécessairement un surcoût. Il faut considérer qu'un produit plus dispendieux peut avoir une vie utile plus longue. L'analyse avantage/coût doit tenir compte des économies engendrées par le bien (énergie, réemploi, etc).

Au besoin, le responsable de l'administration intégrera des spécifications reliées aux critères de la PAR dans les appels d'offre de Fondation.

3.3 Les suivis

Le responsable de la politique fait un suivi annuel auprès du comité des opérations et des rencontres d'entreprises. Il collabore à la production des indicateurs GRI (EC6, HR2, SUP1) touchant nos pratiques dans ce domaine.

4. L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

L'application de la PAR est sous la responsabilité directe du directeur du Module administration et systèmes. Elle s'inscrit dans la perspective de développement durable prônée et pratiquée par Fondation.

STRATÉGIE POUR LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE (PAR) DE FONDATION 2008-2011

INTRODUCTION

La mise en oeuvre de la PAR de Fondation doit se faire de façon graduelle. C'est pourquoi nous accompagnons la politique par une stratégie de mise en oeuvre sur une période de trois ans, à compter du printemps 2008.

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION EN 2007

Un diagnostic de la situation a été réalisé pour tous les achats de biens et de services de Fondation pour l'année 2007, sur la base des données fournies par Jean-Pierre Simard, en date du 11 décembre 2007. Les résultats du diagnostic sont les suivants :

- nous avons une liste de 302 fournisseurs de biens ou de services, pour des achats totalisant 10,1 millions de dollars;
- pour les comptes dépassant 100 000 \$, on retrouve 17 fournisseurs (5,6 % des fournisseurs) avec des achats totalisant 7,9 millions de dollars (près de 80 % des achats); parmi ces 17 fournisseurs, trois seulement sont des producteurs de biens, les autres étant principalement des fournisseurs de services financiers; une analyse sommaire de l'application des critères de la PAR à ce groupe, montre qu'un peu moins de la moitié de ces fournisseurs répondent à plusieurs critères sociaux et environnementaux; ce sont pour la plupart des entreprises collectives (dont des outils collectifs de la CSN) qui ont déjà des pratiques environnementales et sociales intéressantes; cependant, il faudrait une analyse un peu plus détaillée (enquête auprès des fournisseurs) pour avoir une lecture plus précise de la situation
- pour les achats entre 10 000 \$ et 100 000 \$, on retrouve 50 fournisseurs (16,5 % des fournisseurs) avec des achats totalisant 1,7 million de dollars (un peu plus de 15 % des achats);
- les achats de moins de 10 000 \$ sont faits auprès de 235 fournisseurs (près de 78 % des fournisseurs) mais ne représentent que 5 % des achats.

LES OBJECTIFS

L'objectif global visé est de faire en sorte que la majorité des achats réalisés par Fondation, au terme de la période 2008-2010, tiennent compte des critères économiques, sociaux et environnementaux de la PAR. Pour y parvenir, la stratégie de mise en oeuvre s'effectuera sur des cibles de court (2008) et de moyen terme (2009-2010).

Première phase, 2008 : documenter et sensibiliser (80% des achats)

La première phase visera à documenter le groupe des 17 plus importants fournisseurs, qui représentent à eux seuls près de 80 % des achats de Fondation, en fonction des critères de la PAR. Cette démarche auprès de nos principaux fournisseurs permettra de mettre au point une méthodologie et un ensemble d'indicateurs appropriés à la politique, sur la base

d'une fiche de renseignements pour chacun d'eux. Des outils de sensibilisation seront également produits afin d'informer les parties prenantes intéressées (employés de Fondation et le groupe de fournisseurs) de la démarche de PAR et des attentes de Fondation.

Pour les fournisseurs qui s'avèreront ne pas respecter les critères de la politique, c'est le responsable des achats réalisés auprès d'eux qui aura à entreprendre une démarche de collaboration avec l'entreprise en rappelant notre politique et en précisant nos attentes. Dans le cas où le fournisseur ne collabore pas suffisamment, le responsable des achats cherchera un nouveau fournisseur dont les biens ou services correspondent aux critères de la PAR de Fondation.

Par ailleurs, c'est au cours de cette première phase de la PAR que le responsable de la politique pourrait identifier un premier groupe de produits (biens ou services) utilisés par Fondation qui ont ou auront des certifications écologiques. Exemples :

- le papier certifié 100 % recyclé post-consommation ou FSC, et de fabrication ou de distribution syndicale; (déjà réalisé pour la plupart des papiers à l'interne et des documents imprimés à l'externe)
- le café et le sucre certifié équitable Transfair; (déjà réalisé)
- les appareils électriques ou électroniques certifiés ENERGY STAR, ou avec certifications équivalentes, lors de leur renouvellement;
- les hôtels certifiés Réservert et syndiqués CSN;
- privilégier les services de traiteur de l'économie sociale (entreprise d'insertion).

Deuxième phase, 2009-2010 : une cible récurrente

Sur la base de l'expérience acquise au cours de 2008, la deuxième phase visera à étendre la démarche aux achats supérieurs à 10 000 \$, ce qui permettrait de fixer, sur une base récurrente, la cible des achats responsables de Fondation.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Les responsabilités pour une mise en œuvre effective de la PAR de Fondation repose sur une sensibilisation des parties prenantes intéressées (employés, syndicat, fournisseurs). Il faut donc s'assurer d'un processus d'information adéquat afin de les faire adhérer aux objectifs de la politique.

On peut prévoir des activités ponctuelles d'information et de sensibilisation telles que : participation à des activités externes sur le thème des PAR (p.e. Coalition contre les ateliers de misères, actions partenariales du plan de DD de la Ville de Montréal, etc.), développement d'outils (dépliants ou brochures, catalogue de produits), diffusion des résultats auprès des employés et des partenaires.

LA FORMATION

La mise en œuvre de la PAR exige que les personnes directement impliquées dans les achats (Module administration ou responsables d'autres modules) suivent une formation sur les spécificités propres à la politique d'achat responsable de Fondation. Dans cette optique, la formation dispensée comprendra : critères d'une PAR, les processus de vérification, les labels et répertoires, les éléments contractuels souhaités avec les fournisseurs, etc.